



Les façades du bâtiment seront en béton fibré type BFUP.

Bobigny Demathieu Bard remporte le Prisme

Le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a attribué à Demathieu Bard, accompagné notamment de Gulizzi Architecte et de Roméo Architecture, le marché public global de performance pour la construction, l'exploitation et la maintenance pendant dix ans du futur Pôle de référence inclusif sportif métropolitain (Prisme) installé sur le stade de la Motte à Bobigny (Seine-Saint-Denis). Conçu selon le principe de l'accessibilité universelle, l'équipement de 13 000 m² accueillera sans distinction des personnes valides ou en situation de handicap. Il offrira en particulier une salle multisport bénéficiant d'un traitement acoustique et lumineux spécifique, une autre étant dédiée à la pratique de la boccia, variante de la pétanque.

Mise en service en 2024. « Les façades seront en béton fibré type BFUP. Au besoin, un volume de 7 116 m³ de béton bas carbone pourra être utilisé pour consolider le niveau E3C1 du label E+C- visé par le Prisme », indique-t-on au département. Les travaux devraient débuter au deuxième semestre 2022 pour une mise en service en mai 2024. L'investissement s'élève à 49 M€ HT, majoritairement financé par le département avec le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I), la Solidéo et la Ville. Le conseil départemental espère que le Prisme servira de lieu d'entraînement pour les athlètes avant les Jeux paralympiques de 2024, et « idéalement pendant les JO ». ● N.M.